Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-41_03_2026A-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 04 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2026

Le mercredi quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi dix-neuf février conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 1
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 26
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 26
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. MENEUST Philippe, Mme LESAGE Catherine, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault, Mme CÖENT Annie

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme FONTENAY Julie procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. CHAHID Mohamed, M. GUETTE Christian.

M. Michel BOURTOURAULT a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 19 février 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 est lu et arrêté.

41_03_2026_URBANISME – ZAC DE L'ISE EN SECTEUR 3 : GRILLE DES PRIX DE VENTE – ADDITIF N°1

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'urbanisme et aux travaux, rappelle que par délibération n°34-03-2026, le conseil a approuvé l'additif numéro 2 du document contractuel dénommé conditions générales applicables aux cessions, locations et transfert de droits immobiliers pour les programmes de logements inclus dans les secteurs 2 et 3 de la ZAC de l'Ise.

Dans le prolongement de cette décision, il convient d'actualiser et de mettre en concordance la grille tarifaire des prix de vente des terrains à bâtir qu'ils soient libres de constructeurs ou cédés au travers du dispositif Ccmiste Encadré.

Il est proposé au Conseil :

1- **D'APPROUVER la grille tarifaire actualisée portant sur les terrains individuels du secteur 3**
2- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à transmettre l'ensemble des pièces modifiées au rang des minutes de l'étude notariale 35 NOTAIRES,**
3- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjoint à l'urbanisme et aux travaux à signer les actes qui se réfèreront désormais à cette grille tarifaire actualisée.**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-41_03_2026A-DE

ANNEXE 21 – GRILLE TARIFAIRE DE PRIX DE VENTE DES TERRAINS EN SECTEUR 3 – VERSION INTEGRALE
ANNEXE 22 – GRILLE TARIFAIRE DE PRIX DE VENTE DES TERRAINS EN SECTEUR 3 – LIBRES DE CONSTRUCTEURS
ANNEXE 23 – GRILLE TARIFAIRE DE PRIX DE VENTE DES TERRAINS EN SECTEUR 3 – CCMISTE ENCADRE

- **Délibération approuvée à l'unanimité (1 ABSTENTION)**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

